



Lycées: entre public et privé, l'enseignement "hybride" fait craindre de nouvelles inégalités

À l'approche des premières épreuves du bac, certains syndicats s'inquiètent d'un protocole sanitaire "inégal", notamment entre établissements publics et privés. Cours en 100% présentiel, demi-classes, demi-journées, groupes alternés... Depuis le 5 novembre dernier, les horaires hebdomadaires des lycéens Français sont chamboulés. Alors que le ministère de l'Éducation nationale a autorisé les différents chefs d'établissements du territoire à (re)mettre en place le fameux enseignement à distance - à condition de conserver au moins 50% d'enseignement en présentiel pour chaque élève - le rythme des étudiants n'est plus le même nulle part. "La règle, c'est qu'il n'y a pas de règle", résume auprès de L'Express Jean-Rémi Girard, président du Syndicat national des lycées et collèges (SNALC). L'organisation des effectifs et des classes, laissée à la seule appréciation des directeurs et des équipes pédagogiques, "est désormais différente pour chaque structure", déplore-t-il.

Selon les derniers chiffres du ministère, 69% des établissements publics du pays respectaient ainsi à la mi-janvier, tant bien que mal, la jauge de 50% d'élèves en présentiel dans les lycées. Mais pour Jean-Rémi Girard, le protocole est loin d'être le même pour toutes les structures - certaines d'entre elles ne joueraient même "pas du tout le jeu". "Et en particulier dans le privé", lâche-t-il. Si aucun bilan chiffré n'a pour le moment été dressé concernant le respect d'une jauge sanitaire dans les établissements privés, le même constat est relevé par de nombreux syndicats de l'enseignement supérieur. Sous "la pression des programmes à terminer et à l'approche du bac, le SNES-FSU - le syndicat majoritaire chez les enseignants du second degré - observe ainsi que les établissements privés et certains lycées publics de centre-ville "ont maintenu la jauge complète, sans se préoccuper des conditions sanitaires". Même bilan chez les chefs d'établissements, qui remarquent une "très nette" différence entre privé et public. "L'immense majorité des lycées privés sont encore à 100% en présentiel", témoigne Philippe Vincent, secrétaire général du SNPDEN-UNSA.

Franck Pécot, secrétaire général du Syndicat national d'établissements d'enseignements privés (SNEP) de l'UNSA, confirme cette tendance, assurant qu'il existe bien "une différence entre les établissements". Mais le professeur tient à nuancer la traditionnelle séparation entre public et privé. "Cela concerne surtout les établissements à visée élitiste et les autres", conclut-il, rappelant que certains lycées publics "côtés" rechignent, eux aussi, à appliquer la jauge de 50% dans leurs établissements. Un "deux poids, deux mesures", qui inquiète les syndicats : pour Jean-Rémi Girard, cet emploi du temps "à la carte" pourrait notamment provoquer une rupture d'équité entre les lycéens Français.

Une situation "profondément inégalitaire"

Alors que les premières épreuves du baccalauréat auront lieu en mars prochain, certains enseignants redoutent en effet que l'égalité des chances entre les élèves ne soit tout simplement pas respectée. "En l'état actuel des choses, chaque étudiant part d'un point différent. Mais à la fin, la ligne d'arrivée est la même pour tout le monde", image Philippe Vincent. "Pensez-vous vraiment qu'ils auront tous les mêmes chances de réussite ? J'en doute", regrette-t-il. Pour Claire Guéville, secrétaire nationale du SNES-FSU, la situation est même "incompréhensible". "C'est profondément inégalitaire", fait-elle valoir, accusant certaines structures privées de "s'affranchir" des risques sanitaires "comme si de rien n'était". "C'est un argument publicitaire auprès des familles, qui tenterait de montrer que, quoi qu'il en coûte, les élèves du privé seront mieux préparés que d'autres. Et ce n'est pas normal", regrette cette professeure d'histoire-géographie.

"Les parents et le corps enseignant insistent pour des cours en présentiel", admet Franck Pécot, indiquant "que tout le monde est à peu près d'accord" pour privilégier cette organisation de travail dans les établissements privés. Selon lui, ces derniers ont été fortement refroidis par le premier

confinement, où l'intégralité des cours a été donnée en distanciel. "On l'évite désormais le plus possible", indique-t-il, conscient que ces différences de traitement pourraient néanmoins privilégier certains élèves, notamment concernant leur accès au supérieur. "C'est aussi une question d'image", estime Nicolas Glière, professeur dans le privé et membre du collectif des "stylos rouges". Son constat est clair : les établissements publics côtés ou privés souhaitent en fait "limiter la casse". En ne donnant que peu ou pas de place au travail en distanciel, ils freineraient ainsi "le décrochage scolaire, la perte d'élèves en cours de route ou les moyennes plus faibles".

"La même règle pour tout le monde"

Pour lutter contre cette "rupture d'égalité", tous les syndicats appellent à la mise en place des mêmes mesures : un protocole "net et précis" qui s'appliquerait à tous les établissements du territoire, et la mise en place d'un nouveau calendrier concernant les examens du baccalauréat prévus en mars. Alors que certains lycéens viennent de suivre dix semaines de cours en "organisation hybride", Philippe Vincent estime notamment qu'ils ne peuvent pas passer ces épreuves "dans les mêmes conditions" que les lycéens ayant bénéficié d'un enseignement intégralement donné en présentiel. "Certains élèves seraient clairement mis en difficulté", insiste de son côté Jean-Rémi Girard.

Pour le moment, le ministère n'a rendu aucune décision officielle sur la question. Invité de la matinale de France Info mardi, le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer a précisé "qu'une décision définitive sera prise à la fin du mois". "Pour l'instant, il n'est pas question à ce stade" de fermer les écoles, a-t-il ajouté.